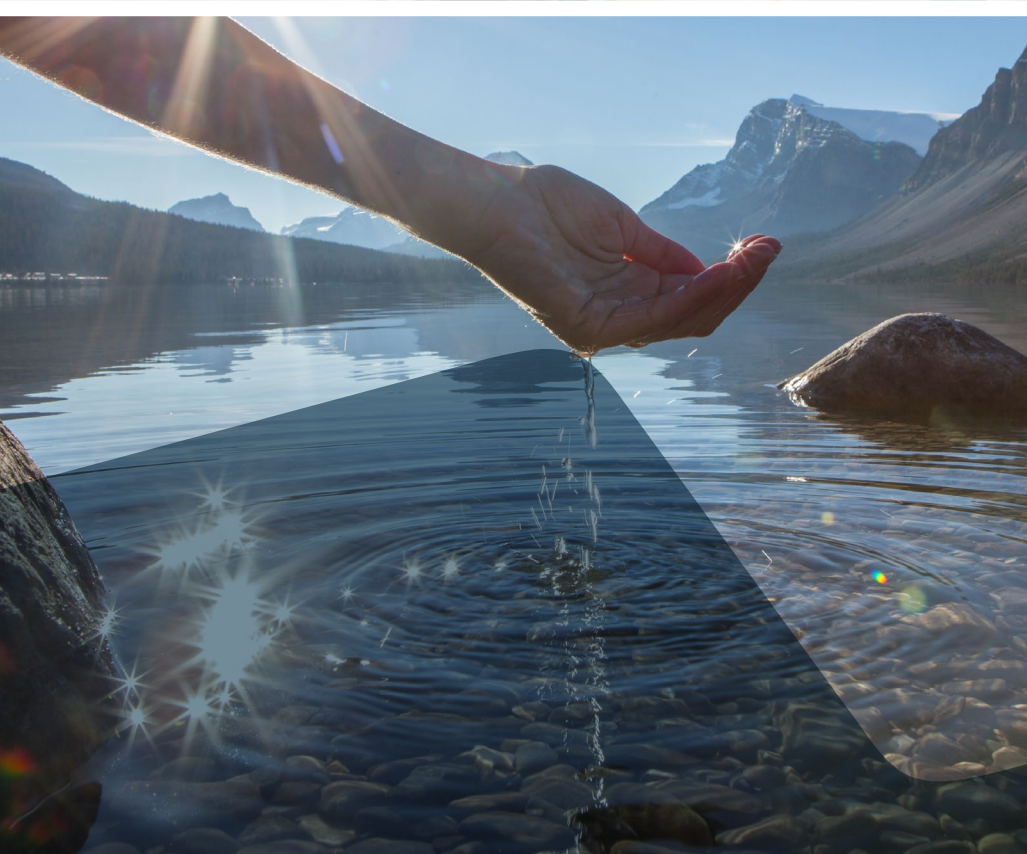


Politique d'investissement responsable de BNI



Politique d'investissement responsable de

BNI



Introduction

Banque Nationale Investissements (BNI) a pour ambition d'être un accélérateur qui favorise la croissance et l'évolution des solutions d'épargne, d'investissement et de conseil afin d'avoir un impact positif dans la vie de nos clients, de nos employés et des parties prenantes de la Banque Nationale du Canada.

Notre structure d'architecture ouverte nous offre la souplesse pour manœuvrer dans un monde complexe afin d'évaluer et sélectionner les gestionnaires de portefeuille qui répondent à nos critères d'excellence en gestion de portefeuille, et ce, dans toutes les catégories d'actifs.

Nous croyons que la considération des critères ESG, conjointement avec l'analyse financière traditionnelle, permet une meilleure évaluation des risques et des occasions qui se présentent, ce qui engendre de meilleures décisions d'investissement. Par conséquent, l'évaluation de l'intégration des critères ESG par nos gestionnaires de portefeuille constitue l'un des piliers de notre politique d'investissement responsable.

Cette politique établit nos attentes en ce qui a trait aux exclusions, votes par procuration, activités d'intendance et objectifs de durabilité des portefeuilles.

La présente politique s'applique à l'ensemble des actifs de BNI.







Intégration des critères ESG

Nos processus de sélection et de surveillance des gestionnaires de portefeuille s'articulent autour d'une méthodologie de recherche exclusive, que nous appelons le processus OP4+. Ce dernier est constitué de plus de 25 critères d'excellence bien définis en gestion de portefeuille, groupés en six piliers : Organisation, Personnel, Processus, Portefeuille, Performance et Intégration des critères ESG. Ces critères d'excellence en gestion de portefeuille sont communs à l'ensemble des gestionnaires qui composent notre plateforme, nonobstant la catégorie d'actifs.

Nous considérons l'intégration des critères ESG comme une composante essentielle des saines pratiques de gestion de portefeuille, applicable à n'importe quelle philosophie ou stratégie d'investissement. Dans le cadre de l'analyse OP4+, nous évaluons, entre autres, l'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement et de gestion des risques, en plus d'évaluer les ressources consacrées à l'investissement responsable.

Le chef du risque et de l'exécution est responsable de la sélection et de la surveillance des gestionnaires de portefeuille externes. Son équipe d'investissement responsable et durable est quant à elle dédiée à la supervision de l'atteinte des critères du pilier+. Tout gestionnaire de portefeuille qui ne satisfait pas à nos exigences, ou pour qui nous constatons une dégradation d'un des critères d'excellence, doit faire l'objet d'un réexamen complet. Les recommandations de l'équipe d'investissement responsable et durable quant aux questions touchant le pilier+ sont présentées, discutées, puis entérinées au Comité de revue des gestionnaires de portefeuille, et finalement présentées au Comité de placement pour examen.

Les critères d'excellence OP4+ en gestion de portefeuille

 Organisation	Organisation solide dotée d'une culture d'investissement de niveau supérieur
 Personnel	Groupe stable d'investisseurs talentueux
 Processus	Accent mis sur des processus de gestion éprouvés en sélection de titres, construction de portefeuille et gestion des risques
 Portefeuille	Construction optimale de portefeuille suivant le processus d'investissement et assurant une saine diversification
 Performance	Rendements solides, prévisibles et ajustés aux risques
 ESG +	Intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

Politique d'investissement responsable de **BNI**



Exclusions

Nous reconnaissons que certains actifs sont susceptibles de nuire à la société et à la planète. Les gestionnaires de portefeuille externes avec lesquels nous sommes partenaires composent parfois avec des restrictions entourant leurs décisions d'investissement, par exemple l'exclusion d'investir dans certains secteurs ou selon certains critères qu'ils ont définis. Ces restrictions s'appliquent au niveau de leur stratégie de placement ou de leur firme. BNI appuie ces exclusions appliquées par les gestionnaires externes, qu'elles soient fondées ou non sur une obligation juridique (législation nationale/internationale, interdictions ou traités) ou sur des exigences minimales en matière de pratiques basées sur des normes internationales.

Vote par procuration

Nous croyons que les gestionnaires de portefeuille ont la responsabilité d'exercer leurs droits de vote par procuration. Comme nous sommes en partenariat avec des gestionnaires de portefeuille du monde entier, nous devons tenir compte des éléments qui peuvent influencer les pratiques d'affaires locales. Nos gestionnaires de portefeuille ont comme mandat d'exercer leurs droits de vote dans le meilleur intérêt de la stratégie gérée et de ses investisseurs, et ce conformément à leur politique interne en matière de vote par procuration.

Nous référons les gestionnaires de portefeuille qui ne disposent pas d'une telle politique en matière de vote par procuration à celles de l'Institutional Shareholder Services (ISS), mises à jour annuellement pour tenir compte des points de vue et des besoins en constante évolution de ses clients institutionnels, des perspectives des sociétés et de la communauté internationale en matière de gouvernance d'entreprise.

Les gestionnaires de portefeuille peuvent avoir recours à un fournisseur de données ou de services de recherche tiers pour exercer leurs droits de vote.

BNI exerce ses droits de vote par procuration conformément aux politiques de l'ISS, et toute dérogation à celles-ci doit être approuvée par l'exécutif du Comité de construction de portefeuille, composé du chef du risque et de l'exécution, du chef des placements, du chef de la stratégie et de la recherche, ainsi que du chef des solutions d'investissement et stratégie d'affaires.

Les politiques de chacun de nos gestionnaires de portefeuille ainsi que les relevés des votes par procuration pour les fonds sujets au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* pour la période qui a pris fin le 30 juin sont disponibles sur le [site Web de BNI](#) après le 31 août de chaque année. Les relevés des votes par procuration des autres fonds sont disponibles sur demande.

Engagement et intendance

Nous sommes d'avis que l'engagement est créateur de valeur dans une stratégie d'investissement, en plus de favoriser l'obtention de résultats tangibles en matière de développement durable. Les activités d'intendance contribuent également à ce dernier point.

Puisque nos gestionnaires de portefeuille externes ont une connaissance approfondie des sociétés qui composent leurs portefeuilles, nous leur demandons de discuter de façon constante avec les groupes de direction de ces sociétés sur des enjeux qui pourraient avoir des répercussions sur leurs activités et perspectives. Nous nous en remettons à nos gestionnaires de portefeuille externes pour prioriser les enjeux à aborder, établir la meilleure façon d'échanger avec les sociétés visées et mettre en place une stratégie d'escalade lorsque nécessaire. Les gestionnaires de portefeuille peuvent avoir recours à des équipes internes ou à un fournisseur de données, de recherches ou de services tiers pour leurs activités d'engagement. Nous évaluons la façon dont les résultats obtenus en matière d'engagement alimentent le processus d'investissement, et vice-versa.

Nous ne nous engageons pas directement auprès des sociétés qui composent nos différentes solutions de placement. Cependant, nous encourageons les gestionnaires de portefeuille à améliorer leurs pratiques d'investissement responsable et nous participons à certaines initiatives collectives (intendance). Ces activités sont menées par l'équipe d'investissement responsable et durable et les progrès sont présentés à notre Comité exécutif et aux parties concernées. De plus, notre Service juridique et réglementaire et notre Service de la conformité peuvent, par moments, échanger avec les autorités réglementaires sur divers sujets en lien avec l'investissement responsable. Les avancées en lien avec ces discussions sont rapportées au Comité de vigie réglementaire et aux parties prenantes intéressées.

Politique d'investissement responsable de

BNI



Objectifs de durabilité des portefeuilles

Nous avons la conviction que le secteur financier doit contribuer au développement durable. De ce fait, nous utilisons les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies comme cadre d'analyse pour évaluer la durabilité d'un portefeuille d'investissement. En se dotant d'un tel cadre, BNI croit qu'il est possible de générer des changements positifs pour l'environnement et la société. Les entreprises alignées avec les ODD contribuent à un avenir durable, et répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. De plus, ce cadre permet de répondre aux attentes grandissantes d'imputabilité des gestionnaires d'actifs de la part des investisseurs.

D'ailleurs, les gestionnaires de portefeuille de notre gamme de FNB et fonds communs de placement développement durable doivent investir dans des entreprises dont les biens et les services permettent d'atteindre un ou plusieurs Objectifs de développement durable des Nations Unies. Notre stratégie d'intégration des ODD au processus d'investissement vise à générer un meilleur rendement à long terme, à améliorer notre gestion des risques tout en orientant ces portefeuilles vers l'avenir.

D'autre part, nous encourageons les gestionnaires de portefeuille de l'ensemble de nos actifs à utiliser les ODD en tant que cadre d'analyse en développement durable, ou tout autre cadre, tels que l'Accord de Paris, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, entre autres.

Mise en application, gouvernance et réexamen de la politique

Nos priorités en investissement responsable sont approuvées par notre Comité exécutif. Le chef du risque et de l'exécution, ainsi que l'équipe d'investissement responsable et durable, sont responsables de leur application.

L'avancement de divers projets fait l'objet de présentations régulières auprès du Comité de construction de portefeuille, et un rapport trimestriel sur l'investissement responsable est présenté au Comité de placement, composé de représentants des principales équipes de BNI ainsi que d'autres divisions de Banque Nationale Gestion de patrimoine.

Cette politique reflète notre approche quant à l'investissement responsable en date du mois de juillet 2022. Elle est révisée au besoin, pour refléter nos pratiques d'investissement responsable. Toute dérogation à la politique ou toute apparence de conflit à l'égard de cette politique doit être portée à l'attention de notre Comité exécutif, qui au besoin pourra la référer à d'autres comités.



bninvestissements.ca



1 877 463-7627

Les informations et les opinions qui sont exprimées dans la présente communication le sont uniquement à titre informatif et peuvent être modifiées sans préavis. Les points de vue exprimés ne visent pas à prodiguer des conseils de placement ni à faire la promotion de placements en particulier et aucune prise de décision de placements ne devrait reposer sur ces derniers. Banque Nationale Investissements inc. a pris les moyens nécessaires afin de s'assurer de la qualité et de l'exactitude des informations contenues aux présentes à la date de la publication. Cependant, Banque Nationale Investissements inc. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de cette information et cette communication ne crée aucune obligation légale ou contractuelle pour Banque Nationale Investissements inc.

© 2022 Banque Nationale Investissements inc. Tous droits réservés. Toute reproduction totale ou partielle est strictement interdite sans l'autorisation préalable écrite de Banque Nationale Investissements inc.

MD BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS est une marque déposée de la Banque Nationale du Canada, utilisée sous licence par Banque Nationale Investissements inc.

Banque Nationale Investissements est membre de l'Association pour l'investissement responsable du Canada et signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies.

